

MESSAGE OPÉRATIONNEL

		Degré d'urgence		Degré de protection	
Date :	27/08/26	IMMÉDIAT	X	TRÈS SECRET	
Heure de rédaction :	11H	NORMAL		SECRET	
Rédacteur :	Leila BELBEKHOUCHE			DIFFUSION RESTREINTE	
Tél :	06 88 52 06 07			NON PROTÉGÉ	X

Objet :	VIGILANCE ORANGE – ORAGE	
Validité :	Le jeudi 27 août 2026, de 14h00 à 00h00.	
Destinataires	Pour action	Pour information
	MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DÉPARTEMENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL ARS SAMU DDT DDETS DDPP DSDEN DIPN GGD SDIS	STANDARD PRÉFECTURE BUREAU DU CABINET SDNUM SOUS-PRÉFECTURES UME AMR

DÉBUT DE TEXTE

VIGILANCE ORANGE ORAGE

Le département de l'Essonne est placé, le **jeudi 27 août 2026 de 14h00 à 00h00**, en vigilance météorologique pour un phénomène d'orage :

- de 14h00 à 17h00 en vigilance JAUNE orage ;
- **de 17h00 à 22h00 en vigilance ORANGE orage ;**
- de 22h00 à 00h00 en vigilance JAUNE orage.

La situation fortement orageuse nécessite une vigilance particulière dans la mesure où il existe un risque fort de phénomènes violents.

À partir de l'après-midi et jusqu'en soirée de ce jeudi, une dégradation orageuse marquée balaye l'ensemble de la région Île-de-France.

Ces orages sont potentiellement forts, et peuvent localement donner lieu à :

- de fortes intensités de pluie en peu de temps pouvant engendrer du ruissellement ;
- de fortes rafales de vent pouvant être comprises entre 60 et 70 km/h, voire très localement un peu plus ;

- une activité électrique marquée ;
- de la grêle.

Conséquences possibles :

- violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts ;
- des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires ;
- des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement ;
- quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitation.

Conseils de comportement :

- je m'éloigne des arbres et des cours d'eau ;
- je m'abrite dans un bâtiment en dur ;
- je me tiens informé et j'évite de me déplacer ;
- je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés ;
- j'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Écoutez les bulletins météorologiques ou consultez le site de Mété France : www.meteo.fr

FIN DE TEXTE

Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur adjoint de cabinet


Roland NIHOARN